

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 13 Conseillers présents : 11 conseillers votants : 13

Présents : Jean-Michel TARIN, Stéphane ROUX, Robert JUGE, Frédéric ALLIER, Yves PESENTI, Annette CHAMONTIN, Mélanie RECOLLIN-BELLON, , Pascal GIVERT, Alexandre BONNIER , Bernard BREYTON, Roger POIZAT, Annette CHAMONTIN

Absents : Claire VORON a donné pouvoir à Mélanie RECOLLIN-BELLON, Alexandra POILBLANC a donné pouvoir à Jean-Michel TARIN

Secrétaire de Séance : Yves PESENTI

.....

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du conseil 10 février 2022 à l'unanimité.

1 – RALLYE DE LA DROME – EPREUVE SPÉCIALE COL DE CARRI 17/07/2022

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

Les organisateurs du rallye de la Drôme ont prévu une étape entre les Griffes et le col de l'Echarasson le dimanche 17 juillet 2022. Ils ont rencontré les élus pour leur présenter le déroulement de l'épreuve et les mesures mises en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (neuf voix pour, une abstention (Pascal Givert) et trois voix contre (Mélanie Recollin-Bellon, Claire Voron et Annette Chamontin) autorise le passage du rallye de la Drôme sur la commune sur le secteur du Col de Carri le 17 juillet 2022.

Annette Chamontin s'interroge sur l'impact sonore de cette manifestation sur l'environnement. Mélanie Recollin-Bellon note que le Contrat de Transition Energétique (CTE) soutient le développement du covoiturage. Le rallye apparaît donc en contradiction au vu de la consommation excessive. Frédéric Allier ne souhaite pas s'opposer à toute alors que la nuisance sonore est courte par rapport aux passages des motos.

2 –PRESENTATION DU PROJET DE MAISON FAMILIALE RURALE

Rapporteur : Pascal Givert

Pascal GIVERT présente le projet de Maison Familiale Rurale qui sera constituée en Centre de Formation Professionnelle. L'assemblée générale constituante aura lieu le 17 mars 2022. Le conseil d'administration comprend des membres représentant le réseau des MFR de la Région Auvergne Rhône Alpes, des membres des collectivités territoriales (mairie, intercommunalité, Parc du Vercors) et de la société civile (entreprises locales et habitants).

La première étape est l'élaboration d'un diagnostic des besoins en formation au niveau du territoire.

Il est proposé que la Commune participe à la création de la MFR en tant que membre fondateur

et qu'un membre du conseil municipal siège au conseil d'administration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer comme membre fondateur à la création de la MFR et désigne au conseil d'administration comme représentant titulaire M. TARIN Jean-Michel et comme représentants suppléants : Mme Alexandra POILBLANC et M. ALLIER Frédéric.

3 – PRESENTATION DU PROJET DE JARDINS PARTAGES : POINT D'ETAPE

Rapporteur : Mélanie Recollin-Bellon

La réunion de travail du 5 mars a permis de travailler sur le découpage des parcelles et le règlement de fonctionnement.

Un devis d'abattage des sapins est en cours de finalisation. Il faudra les jumeler avec les travaux d'ENEDIS annoncé en avril 2022. Il reste également à traiter la question de l'approvisionnement en eau des jardins ainsi que la sécurisation des scialets.

Un groupe de travail réfléchit au mode de fonctionnement qui sera formalisé dans un règlement interne. 7 à 8 personnes sont intéressées par un lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte le principe de création d'un jardin partagé sur la parcelle communale située à Villeneuve suivant le plan d'organisation des espaces joint à la délibération et décide de réaliser les travaux de sécurisation avant l'ouverture (coupe des sapins, sécurisation du scialet ...)

4 – ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT/ TRANSFORMATION / RENOVATION DES CAMPANULES

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

Le bâtiment des Campanules, composé de 18 logements de type T1 est vide d'occupant depuis la décision d'AESIO de fermer le foyer logement aux personnes âgées depuis février 2022.

Une réflexion a été amorcée entre la commune et Drôme Aménagement pour appréhender les tendances et besoins de la Commune en matière d'habitat et les opportunités à faire naître de cet immeuble.

La Commune et Drôme Aménagement, propriétaire des locaux des Campanules, souhaitent réaliser une étude de faisabilité afin de déterminer un nouveau programme de logement pour ce bâtiment et d'en identifier les possibilités de transformation.

Le montant de l'étude est de 10 800 € TTC.

Au regard, des enjeux sociaux et d'habitat pour la commune sur ce bâti, il est proposé que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude et sollicitent les subventions auprès de la Banques des territoires le cadre du programme Petites Villes de Demain et du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la procédure centre-ville et village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de réaliser l'étude de faisabilité pour le développement / la transformation / la rénovation des Campanules pour un montant de 10 800 € TTC ;
- sollicite les différents financeurs Etat et Conseil Départemental

5 – CONCOURS MAISON FLEURIES

Rapporteur : Stéphane Roux

La Commission Cadre de Vie – Aménagement a souhaité relancer le concours de maisons fleuries.

Stéphane ROUX présente le règlement du concours des maisons fleuries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement des maisons fleuries.

6 – PROGRAMME FORESTIER ANNEE 2022

Rapporteur : Yves Pesenti

Yves Pesenti, adjoint au Maire, présente le programme forestier, proposé par l'ONF et validé par la commission forêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux de l'année 2022 ci-dessus :

| | |
|------------------------------|-------------|
| - Travaux sylvicoles : | 4 950 € HT |
| - Travaux de maintenance : | 575 € HT |
| - Travaux d'infrastructure : | 6 090 € HT |
| - Travaux d'exploitation | 38 470 € HT |

- sollicite les subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Drôme aux taux le plus élevés.

- sollicite une subvention auprès de Sylv'actes au taux le plus élevé.

- décide pour l'exercice 2022, la vente des parcelles suivantes :

- Vente Chablis parcelles diverses – contrat Bois Façonné en Régie (résineux)
- Vente parcelles 2, 9, 43, 44, 58 et 65 – Bois sur Pied (résineux et feuillus)
- Vente parcelles 45, 59, 37 et 78 – Bois Façonné (résineux et feuillus)

Il incombe au propriétaire de mettre à disposition de l'O.N.F. un volume de bois façonnées bord de route en vue de leur vente groupée, conformément aux articles L214-7 et D214-22 du Code Forestier.

7 – AFFOUAGE ANNEE 2022

Rapporteur : Yves Pesenti

Yves Pesenti, adjoint au Maire, présente les modalités de l'affouage pour l'année 2022 qui sera réalisé sur la parcelle 76 – secteur des Croix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide pour l'exercice 2022 d'affecter au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques la coupe dans les parcelles précitées de la forêt communale conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 145-1 du code forestier.

- décide que :

- Quarante lots seront délimités ;
- Que la matérialisation des lots sera réalisée par les services de l'ONF ;
- Que l'exploitation sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Municipal, à savoir : Monsieur PESENTI Yves, Monsieur BREYTON Bernard, Monsieur BONNIER Alexandre soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du code forestier ;
- Que le délai d'exploitation est fixé au 31 décembre 2022 ;
- Qu'au terme de ce délai, il pourra être procédé à la déchéance des affouagistes qui n'auraient pas terminé d'exploiter leur lot ;

- Qu'un règlement intérieur sera mis en place et qu'une décharge sera signée par chaque affouagiste ;
- Que les lots qui n'ont pas été exploités dans les délais impartis lors des années précédentes seront remis à la vente lors de l'affouage 2023
- fixe le tarif à 30 € le lot.
- accepte le devis de l'ONF pour procéder à la délimitation des lots d'affouage.

8 – RENOVATION DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES : AVENANTS

Rapporteur : Stéphane Roux et Frédéric Allier

Stéphane Roux, adjoint au Maire et Frédéric Allier, expose l'avancée des travaux au bâtiment technique.

Pour les travaux de rénovation des locaux techniques, il est nécessaire :

- De déplacer un regard dans le futur local « Bureaux CCRV » au rez de chaussée pour un montant de 1 026.30 € HT suivant le devis Vercors Tous Services
- D'élargir la porte de garage pour un montant de 460 € HT : ceci va modifier le montant du marché du lot 3 menuiserie pour le porter à 36 579 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer le devis Vercors Tous Services d'un montant de 10 26.30 € HT pour le déplacement d'un regard.
- décide de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise DL MENUISERIE dans le cadre de l'opération de rénovation des locaux techniques pour le lot n° 3 : menuiserie extérieure
 Marché initial du 10/06/2021 : 33 499,00 € HT
 Marché suite avenant n° 3 du 23/12/2021 : 36 119 € HT
 Avenant n° 4 : 460 € HT
 Nouveau montant du marché : 36 579,00 € HT
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 au lot 3 Menuiserie

9 – CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AVEC LE COLLEGE SPORT NATURE

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Jean-Michel TARIN fait lecture de la convention de fourniture de repas par le collège Sport Nature pour les élèves du groupe scolaire communal.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de l'organisation du service de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de fourniture de repas par le collège Sport Nature pour une durée de 3 ans à compter de 2022.

10 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : Yves Pesenti

Vente par M. BARBIER de la parcelle AH 540 d'une surface de 1 060 m² situées avenue des Gentianes.

Vente par M. Gil BOREL des parcelles AH 231 et AH 237 d'une surface de 398 m² situées quartier Villeneuve.

La Commune renonce à exercer son droit de préemption.

11 – RAPPORT DU SDTV 26 POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26.

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les **Établissements Publics de Coopérations Intercommunales**.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2021.

Vu la délibération du SDTV 26 du 17-02-2022 ;

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2021, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont pris acte du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2021.

11 – MAISON DES ASSOCIATIONS –GRATUITE POUR UNE EXPOSITION DE CARTES POSTALES

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Jean-Michel TARIN fait lecture du courrier de M. Robert SITARZ qui sollicite la mise à disposition d'une salle pour permettre une exposition de 500 cartes postales anciennes du Vercors du 22 juillet au 26 juillet 2022.

Vu la délibération du 8 juillet 2021 relative aux tarifs de la Maison des Associations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie la gratuité de la Maison des Associations à M. Robert SITARZ du 22 au 26 juillet 2022 pour organiser une exposition de cartes postales anciennes.

POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ

- La commune est partie prenante du projet ALPGRIDS. Les consommations des différents bâtiments ont été étudiées. Le bureau d'étude propose d'installer des panneaux photovoltaïques supplémentaires sur les locaux de la recyclerie et de la Régie Drôme qui couvriraient alors 25 % de la consommation électrique. VercorSoleil serait également impliqué dans le projet.
- Ardèche Drôme Numérique, qui est chargé du déploiement de la fibre, va lancer sur la commune la phase d'étude (vérification des adresses, conception du réseau en aérien et en souterrain). L'objectif est une livraison du réseau pour la fin de l'année 2023 pour pouvoir débiter la commercialisation.
- Frédéric Allier a obtenu un devis pour remplacer les bâches des marabouts (entre 250 € pour les murs à 1038 €)
- Stéphane Roux propose d'interroger le SDED pour modifier les projecteurs de l'église et les passer en LED.
- Pascal Givert fait un compte rendu du Café des Partenaires :
 - o Location de vélo à assistance électrique proposé par la Paz dans l'objectif d'inciter les habitants à se déplacer à vélo
 - o Centralisation dans un guichet unique sur les différents modes de garde des enfants (crèche, assistante maternelle)
 - o Accompagnement financier sur le portage des repas : délibération prise par le CCAS pour une mise en œuvre dès 2022

Un pique-nique partagé est proposé aux habitants le 3 juillet au jardin de ville.

- Mélanie Recollin-Bellon rappelle que des composteurs collectifs vont être mis en place dans le centre bourg. Leur emplacement doit être validé.
- Yves Pesenti fait part des difficultés pour trouver des subventions pour les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales de la Place de l'Hôtel de Ville, surtout auprès de l'Agence de l'Eau. La loi 3DS prévoit toujours le transfert de la compétence eau-assainissement à l'intercommunalité.

Fin du conseil à 22 h00

Le Maire



Le secrétaire